



# PROJET PÉDAGOGIQUE

**MERCREDIS RÉCRÉATIFS**

**PÉRIODE FÉVRIER À AVRIL**

# SOMMAIRE



## 1 PRÉSENTATION

- Ternois com
- Les Locaux
- L'encadrement

*World  
Music  
day*

## 3 LES MOYENS D' ACTIONS

- Les objectifs éducatifs
- Les objectifs pédagogique
- Projet, Thème du centre
- Cycle/Séances
- Valeurs pédagogique et moyens mis en œuvre
- Evaluations du projet et de l'équipe

## 2 L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Rôle et fonctions de chacun
- Compétences psychosociales
- Réunion
- Permissions/Protections
- Accueil et départ échelonné
- Repas et goûter
- Journée Type
- Communication



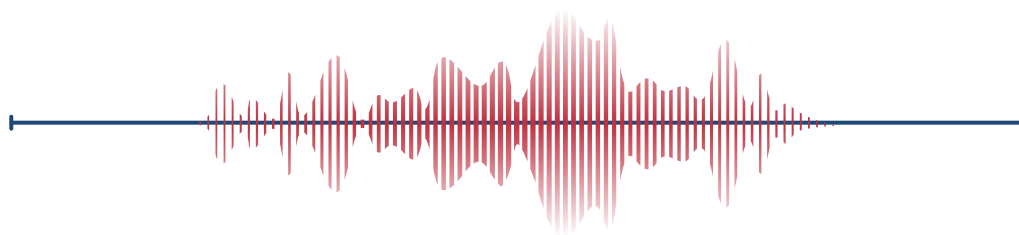
## 4 ANNEXES

- Eco responsabilité
- Handicap
- Charte famille
- Règlementation



# Introduction

**Ce projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre chaque acteur de l'ACM (l'équipe, les intervenants, les parents, les jeunes) sur les conditions de fonctionnement. Il sert également de référence tout au long de la session. Ce projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il peut être modifié au fil des jours de l'ACM.**



# T E R N O I S   C O M

La communauté de communes du Ternois est habilité par la direction départementale de la cohésion sociale comme organisateur d'accueil de loisirs. Elle doit de se fait solliciter les communes environnantes pour la mise à disposition de leurs locaux et développer ainsi l'accès aux loisirs en zone rurale.

Ternois Com a pour vocation, à travers son service jeunesse, de développer les loisirs, les services et la culture (accueils de loisirs, ludothèque, formation BAFA et BAFD...) auprès des enfants et des familles du territoire issus du milieu rural n'ayant pas un accès immédiat et évident à ces services.

Pour la période du 10 au 21 février 2025, le thème choisi est «La ville des métiers ». L'accueil de Pernes accueillera environ 50 enfants de 3 à 11 ans habitant la Communauté de Communes ou les communes avoisinantes.

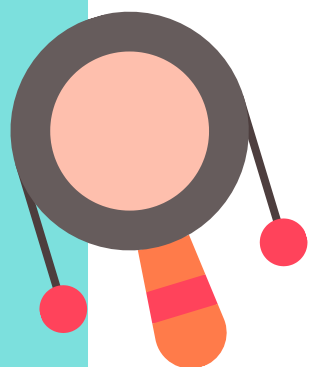
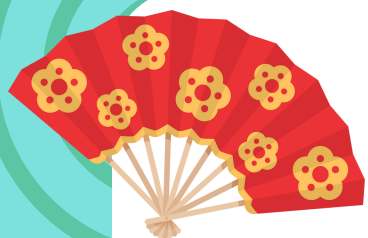
Les mineurs seront regroupés en plusieurs groupes d'âge. Un accueil à la journée complète ou à la demi-journée avec ou sans restauration est proposé aux familles, avec une journée complète par semaine.



# LES LOCAUX



Pour la bonne organisation de l'accueil de loisirs, la commune de Pernes en Artois met à disposition l'école maternelle et primaire Marcel Dollet située rue Chemin du Forestel ainsi que le COSEC.





# L'ENCADREMENT

L'encadrement : Nous accueillerons environ 20 jeunes de 3 à 11 ans, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans selon les normes de la direction départementale de la cohésion sociale.

L'Équipe pédagogique a été composée en fonction des candidatures déposées au service jeunesse mais également en fonction des compétences et des expériences de chacun.

Pour assurer la sécurité morale, sanitaire et physique des enfants, l'équipe pédagogique sera composée de :

Trolet Emeline ( Directrice Stagiaire BAFD)  
Monchiet Justine (Animatrice diplômé)

## TAUX D'ENCADREMENT EN SÉJOUR DE VACANCES

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +

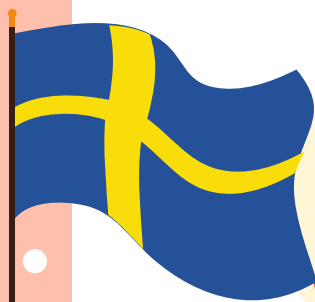


# RÔLE ET FONCTIONS DE CHACUN



## Direction

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Construire un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif mais aussi à l'aide de l'équipe d'animation lors des réunions de préparation
  - Diriger les personnels
  - Assurer la gestion de l'accueil
  - Développer les partenariats et la communication
- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
  - Avoir un rôle formateur pour les animateurs
- Travailler en collaboration avec les animateurs pour leur épanouissement
- Être à la disposition des animateurs (vie quotidienne et activité)
- Participer aux temps d'animations et de la vie quotidienne avec les animateurs
  - Organiser et animer une réunion
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'équipe d'animation
  - Coordonner l'activité d'une équipe
  - Dialoguer avec les jeunes et les parents
  - Définir les besoins matériels pour l'équipe
    - Établir un budget correspondant
- Mettre en place une stratégie de communication

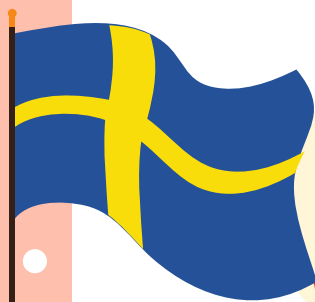
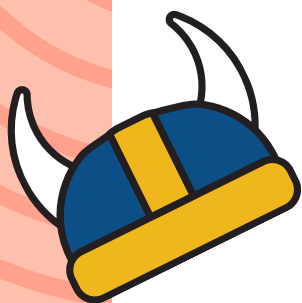


# RÔLE ET FONCTIONS DE CHACUN



## Animateurs

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
  - Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
  - Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet. Ils préparent le planning avec le directeur, prennent connaissance des projets éducatifs et pédagogiques, des informations sur les enfants.
    - Ils s'informent de la réglementation.
    - Ils sont en relation avec les enfants (écouter, comprendre, encourager, dialoguer...) pour construire une relation de qualité, qu'elle soit individuelle ou collective.
    - Ils entretiennent le matériel et les locaux à disposition.
    - Ils font un bilan de fin de centre avec le directeur pour le bilan général.
    - Savoir travailler en équipe et agir solidairement
- Il a une écoute attentive auprès de la direction mais aussi de l'enfant
  - Prends en compte les spécificités de chacun (enfants comme adulte)
    - Il développe les relations
    - Il favorise l'autonomie de l'enfant
  - Il facilite l'expression (création, découverte, ...) en proposant des projets et en accompagnant les jeunes pour les faire aboutir
    - Il innove les jeux





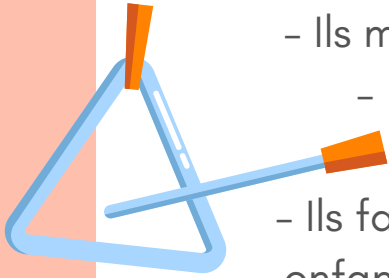
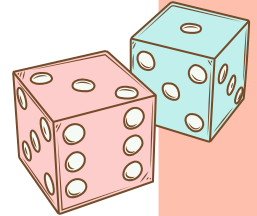


# R Ô L E E T F O N C T I O N S D E C H A C U N



## Intervenants Ludothèque

- Ils préparent une malle de jeux adaptés à l'âge des enfants et aux thématiques souhaitées en collaboration préalable avec la directrice.
- Ils sont responsables et encadrent un groupe d'enfants.
- Ils mettent l'accent sur le respect et le partage.
  - Ils favorisent le jeu libre par une posture bienveillante.
- Ils facilitent le vivre ensemble en permettant aux enfants de jouer ensemble tout en respectant les règles.
- Ils managent l'équipe d'animateurs présents à l'animation.
  - Ils assurent les règles de distanciation, de désinfection et de partage du matériel relatif au protocole sanitaire.
  - Ils font un bilan de séance avec la directrice.



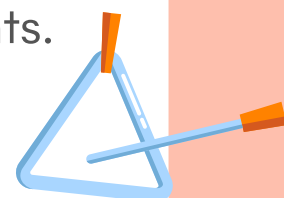
# RÔLE ET FONCTIONS DE CHACUN

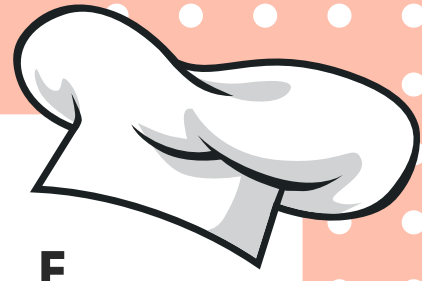


## Intervenants Sportifs



- Il prépare le matériel sportif selon les demandes d'activité de la directrice et afin qu'il soit adapté aux tranches d'âges.
- Il est responsable et encadre un groupe d'enfants. Il manage l'équipe d'animateurs présents à l'animation.
- Il met l'accent sur le respect, le partage et la cohésion de groupe
- Il adapte ces activités aux conditions climatiques, aux terrains / salles afin de veiller à la sécurité des enfants
- il est accompagné des animateurs qui joue avec les jeunes et participe à l'animation
- Il fait un bilan de séance avec la directrice





# R Ô L E E T F O N C T I O N S D E C H A C U N

## Personnel Cantine

Elle effectue son service chaque jour de 10h30 à 14h30  
( sauf jour de sortie)

Elle gère le matériel de restauration

Elle met en place le coin repas

Elle vérifie le nombre de repas livrés ainsi que la qualité des produits et des barquettes.

Elle fait remonter les informations à la directrice

Elle vérifie les températures de cuisson et les températures de conservation

Elle réchauffe et apporte les plats à table.

Elle gère la distribution de barquettes et le remplissage des pichets d'eau

Elle aide au débarrassage des tables avec l'aide des enfants et des animateurs

Elle nettoie la vaisselle, le sol, les plans de travail l'évier et le four.

Elle nettoie le coin repas

Elle assure la sortie des poubelles ayant été utilisées durant le service



# LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES



1

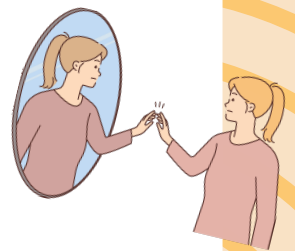
Définie de façon générale la compétence psychosociale comme la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne.

2

C'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement. Ce qui permet de renforcer le pouvoir d'agir, de maintenir un état de bien-être et de favoriser un fonctionnement individuel optimal pour développer des interactions constructives.

3

Pour la période, l'équipe de direction et d'animation mettra en place tous les moyens nécessaires pour le bien-être des jeunes. Un miroir sera à disposition dans chaque salle où ils pourront se retrouver s'ils manquent de confiance et devront dire une attention positive sur eux et une salle de décompression est mise en place pour les enfants qui en ressentent le besoin, sans en abuser. Une boîte à attention sera également disponible pour que chaque enfant puisse piocher un petit mot doux qui met en valeur.



# R É U N I O N



Une première réunion a été mise en place avec toute l'équipe pédagogique le 31 Août 2024 pour préparer au mieux l'accueil de loisirs.

Elle aura permis de créer un premier contact avec l'équipe mais également d'exposer les attentes et les valeurs du service jeunesse. Des autres réunions ont été organisées pour peaufiner les plannings et créer les animations. Ces réunions ont donné l'occasion de partager un temps de réflexion / débat sur divers points qui composent l'accueil de loisirs (accueil échelonné, la place du directeur et de l'animateur, l'inclusion des enfants...) et aussi de faire un point sur la réglementation (négociable, non négociable) et de réfléchir au projet pédagogique afin d'en définir les valeurs et déboucher sur les moyens à mettre en place.

La trame et les plannings des semaines seront avancés pour garder une rigueur dans l'organisation de l'acm.

Tous les soirs, l'équipe se réunira pour parler de la journée ; la vie quotidienne, les activités, l'équipe, ect... parler des points forts de la journée et des points faibles pour favoriser l'échange d'idées, les points de vue et pour améliorer les prochaines journées.

Ce temps collectif sert également à faire des rappels sur la réglementation mais aussi de s'entraider sur la préparation des animations. Enfin, une réunion bilan sera mise en place chaque fin de période. Ce temps permet de créer des moments de discussion avec toute l'équipe afin d'analyser les améliorations possibles pour les prochains jours.

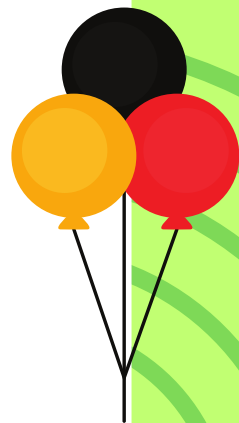


# PERMISSIONS / PROTECTION ENFANTS



- L'enfant est libre de participer ou non à une activité sans perturber le reste du groupe.
- Temps de dialogue et discussions pour permettre aux enfants de s'exprimer sur des sujets de leur choix tout en restant dans le respect de chacun.
- Le respect et la tolérance pour les autres enfants et adultes
  - jouer ensemble et partager
  - Proposer des activités/projets souhaités.
  - s'amuser, rire et s'émouvoir

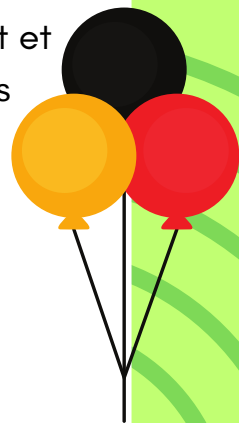
- Interdit d'apporter sur l'acm de l'alcool / produits illicites sous peine de sanction allant de l'exclusion temporaire/définitive
- Avoir un vocabulaire inadapté dans l'ACM
- Aucune agression physique, verbale ou autres formes de violence ne pourront être tolérées sous peine de sanction sévère allant de l'exclusion temporaire/définitive.



# PERMISSIONS / PROTECTION ADULTES



- Prendre des pauses  
TABAC ou non sans  
perturber l'organisation  
de l'ACM et à l'écart  
des enfants.
  - Demander des conseils  
ou de l'aide à l'équipe  
mais aussi à la direction
  - Proposez de nouveaux  
jeux/projets
  - Prendre des initiatives
  - tester/innover
  - Droit à l'erreur
  - Esprit d'équipe
  - Solidarité
- Interdit d'apporter sur l'acm de  
l'alcool /produit illicites sous  
peine de sanction allant de  
l'exclusion temporaire/définitive
  - Avoir un vocabulaire inadapté  
dans l'ACM
  - Aucune agression physique,  
verbale ou autres formes de  
violence ne pourront être  
tolérées sous peine de sanction  
sévère allant de l'exclusion  
temporaire/définitive.
  - L'utilisation du téléphone  
portable est tolérée uniquement  
dans le but d'être joignable par  
la direction.
  - Interdiction de poster / Prendre  
des photos des enfants sur les  
réseaux sociaux et ne pas avoir  
de contact avant pendant et  
après le centre avec les  
mineurs.





# L'ORGANISATION DE L'ACM



## ACCUEIL ET DÉPART ÉCHELONNÉ

L'accueil se fera sur différents temps.  
Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants sous différents régimes.

- A la journée avec ou sans restauration : l'accueil se fera entre 8h et 9h.
- A la demi-journée sans restauration : l'accueil se fera entre 8h et 9h pour les jeunes inscrits le matin et de 13h30 à 14h pour les jeunes inscrits l'après-midi.
- A la demi-journée avec restauration : l'accueil se fera entre 8h et 9h pour les enfants inscrits le matin avec un départ de 13h30 à 14h, et de 12h à 12h30 pour les jeunes en après-midi avec un départ entre 17h30 et 18h30;
- Le départ pour les jeunes inscrits à la journée ou l'après-midi se déroulera de 17h30 à 18h30.



Ces temps d'accueil se dérouleront à la porte de la salle en dehors des horaires d'accueil aucun enfant ne pourra être accueilli pour des raisons de sécurité.

De plus, si un jeune doit partir plus tôt, le parent responsable devra prévenir la direction et signer une décharge. La sortie préalable d'un jeune de l'accueil de loisirs est définitive.





# L'ORGANISATION DE L'ACM



## LES REPAS

Les repas sont fournis par la société de restauration DUPONT. Ils sont livrés chaque matin sur le site.

Les repas sont étudiés pour respecter les propositions, les besoins nutritionnels et l'hygiène alimentaire des enfants. Dans un souci de découverte, les enfants seront invités à goûter tous les éléments du repas afin de diversifier au maximum leurs goûts. Nous proposons aux familles la possibilité d'avoir des repas sans porc et des repas végétariens (à notifier dans le dossier des enfants lors de son inscription).

Cependant, aucun repas spécial, dû à des allergies alimentaires, ne pourra être proposé. Toutefois à titre exceptionnel et en collaboration avec le service jeunesse et la directrice, les familles pourront fournir un repas à leurs enfants qui sera réchauffé. De plus, les familles devront fournir un certificat médical afin de certifier les allergies.

## LES GOÛTERS

Concernant les goûters, ils sont proposés par l'équipe d'animation dans un souci d'équilibre alimentaire.

Le goûter est offert par le service jeunesse et donc dans un souci d'équité, il est demandé aux familles de ne fournir qu'une gourde (sauf allergie alimentaire et vue au préalable avec la directrice).





# J O U R N É E T Y P E



Les horaires de la journée type sont susceptibles de changer selon le rythme des enfants mais également pour profiter pleinement des activités.

7h45 : Arrivée de l'équipe d'animation et installation des locaux si besoin.

8h à 9h : Accueil échelonné avec mise en place d'ateliers et temps autogéré (moments de débats et discussions, petits ateliers sportifs)

9h à 11h45 : Activités proposées par les animateurs et/ou ateliers à la carte proposés par les animateurs.

11h45 à 12h : Passage aux toilettes, nettoyage des mains

12h à 12h30 : Départ des jeunes inscrits au matin ou sans repas / Arrivée des jeunes inscrit pour le repas.

12h à 13h : Repas

13h à 13h30 : Temps calme mis en place par l'équipe.

13h30 à 14h : Accueil échelonné avec mise en place d'activités et d'ateliers.

14h à 17h : Grand jeu ou activités proposées par les animateurs.

17h à 17h30 : Goûter

17h30 à 18h30 : mise en place des ateliers pour le départ progressif des enfants.

18h30 à 19h30 (peut être plus selon les besoins de l'équipe) :  
Rangement du matériel, nettoyage des locaux et réunion de l'équipe d'animation.





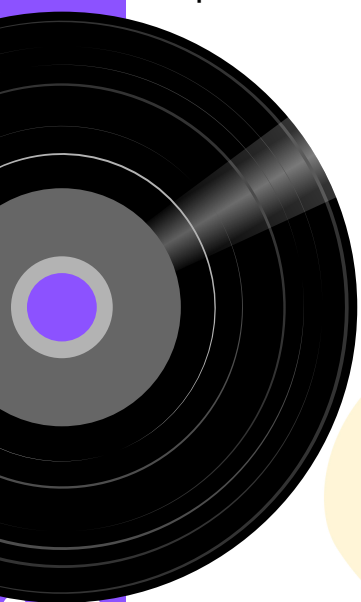
# C O M M U N I C A T I O N A V E C L E S P A R E N T S



Pendant cette session, les parents peuvent avoir des questions sur le déroulement des activités, des questions liées aux sorties, à la vie quotidienne...

Pour répondre aux questions et le plus précisément possible, un panneau d'affichage avec toutes les informations nécessaires concernant la vie quotidienne et les sorties sera mis en place. De plus la direction se tiendra disponible aux temps d'accueil pour répondre personnellement aux questions.

Grâce à ces temps de communication, la direction et l'équipe pédagogique pourront avoir des retours réguliers ce qui va servir à : valoriser le travail de l'équipe, avoir un point de vue extérieur, savoir le ressenti des jeunes, et permettre à l'équipe de savoir les problèmes éventuels pour ensuite les corriger.





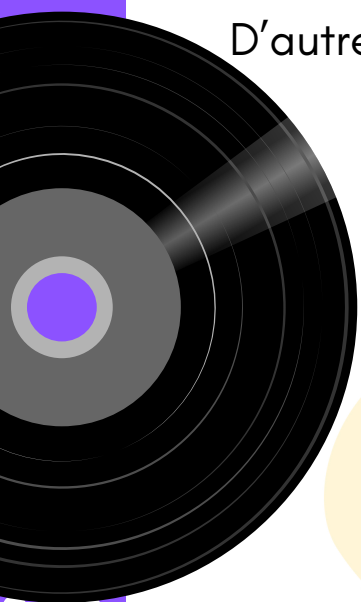
# COMMUNICATION AVEC L'ÉQUIPE



La direction sera à la disposition de chaque animateur tout au long de la période pour les former et les aider en cas de besoins pour les activités ou la vie quotidienne. Une page Facebook et un groupe WhatsApp seront mis en place pour apporter les informations sur l'organisation des journées mais aussi pour communiquer entre les groupes.

Pour les émotions des animateurs, des enveloppes à chaque nom des animateurs leur seront à disposition, chaque soir ils auront un temps pour y mettre ce qu'ils veulent dedans, ils n'auront le droit de voir le contenu le matin pour qu'un contrôle soit effectué pour éviter toutes formes de harcèlement ou de pensées négatives.

Des temps de parole réguliers seront réalisés en réunion. D'autres moyens de communication pourront être mis en place selon les animateurs.



# PROJET ÉDUCATIF

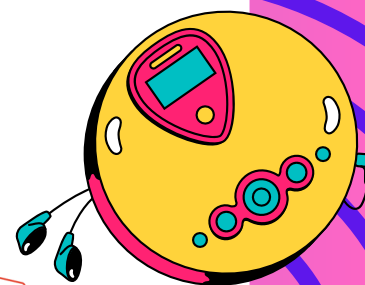
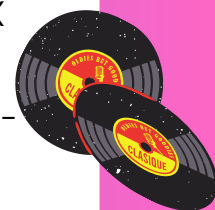
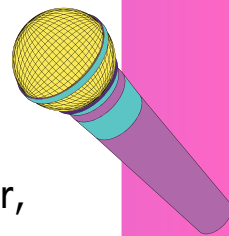
Communauté de Communes du Ternois. Après une période scolaire bien remplie et souvent fatigante, les jeunes souhaitent le repos, la détente, l'activité sportive, la découverte d'autres horizons. Ils ont envie de vivre, de s'exprimer, de prendre leur destin en main, de participer, de s'insérer différemment dans une société en pleine mutation. Nos objectifs éducatifs, complémentaires de ceux de l'école et de la famille, seront mis en œuvre dans un souci de laïcité et de démocratie.

## APPORTER AIDE ET SOUTIEN AUX PARENTS ET PLUS GÉNÉRALEMENT AUX FAMILLES

- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents - Choisir une localisation géographique judicieuse selon les activités proposées - Appliquer une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes - Créer de la convivialité dans tous les lieux où les enfants sont accueillis - Favoriser la diffusion de l'information concernant les services susceptibles d'apporter aide et soutien aux familles

## SOUTENIR LA PROMOTION DE LOISIRS DE QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE DU SAINT POLOIS

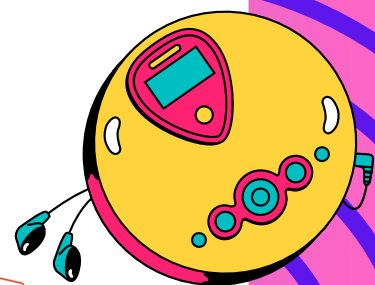
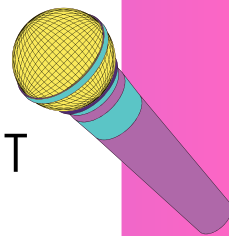
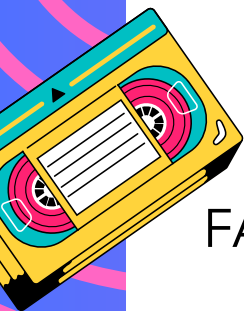
- Promouvoir un encadrement de qualité par des adultes bénévoles ou professionnels qualifiés. - Repérer et inciter les jeunes à se former dans le domaine de l'animation - Engager une véritable politique de formation diplomate



# PROJET ÉDUCATIF

## FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT ET SON INTEGRATION DANS LA SOCIÉTÉ

- Faire en sorte que les enfants acceptent de manière naturelle que le bonheur impose çà et là des contraintes inhérentes à la vie en collectivité
  - Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant
  - Donner accès au jeu, aux activités de loisirs, éveil sur le monde qui l'entoure
  - Donner accès aux pratiques culturelles et artistiques, aux activités physiques et sportives
  - Donner accès aux nouvelles technologies, aux activités scientifiques et techniques manuelles
- Favoriser l'expression des enfants et les aider dans leur choix pour qu'ils deviennent capables de s'investir réellement et en profondeur dans les activités qui conviennent le mieux à leur personnalité
  - Lui permettre qu'en faisant, il affirme sa personnalité, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.



# PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE

L'éducation est un enjeu fondamental et collectif. Elle ne repose pas uniquement sur la transmission de savoirs. C'est aussi un espace de partage, d'échange et de construction commune. C'est apprendre à nos jeunes à être libres, autonomes et à affirmer leur identité. Ce projet, porté par tous, écoles, associations, familles, acteurs sociaux-éducatifs, institutions et les jeunes eux-mêmes reflète une dynamique collective et solidaire.

## Les valeurs du PEDT

### Epanouissement

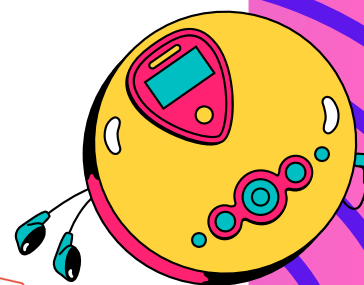
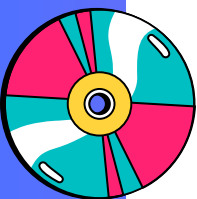
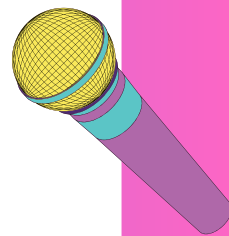
Apprentissage  
Bien-être  
Confiance

### Solidarité

Esprit d'équipe  
Coopération  
Entraide

### Citoyenneté

Environnement  
Vivre ensemble



# PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE

AXE 1 : Accompagner la cohérence du parcours éducatif de l'enfant. Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du Ternois a mis en avant une dynamique partenariale déjà bien engagée favorisant cette cohérence éducative. Les actions du PEDT à venir auront pour vocation à renforcer cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et des jeunes sur le territoire. Favoriser le travail inter partenarial Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire Favoriser le suivi éducatif des enfants et adolescents du territoire Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire.

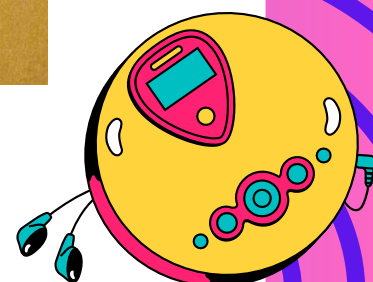
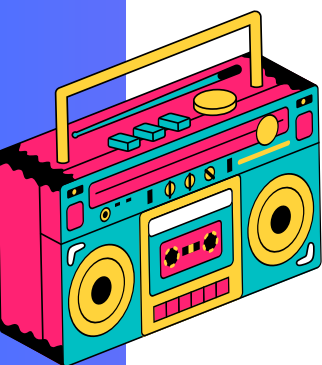
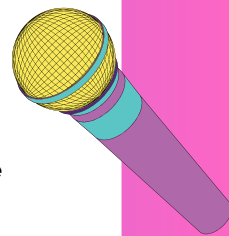
AXE 2 : Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et adolescents. La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants/jeunes. Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parents. Permettre aux jeunes et aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive.

Les thématiques transversales importantes : L'environnement, la citoyenneté, l'ouverture culturelle, donner la parole aux jeunes, l'accompagnement à la parentalité.

RETROUVEZ LA VERSION COMPLÈTE  
DU PEDT DU TERNOIS SUR :

[ternoiscom.fr](http://ternoiscom.fr)

[jeunesse@ternoiscom.fr](mailto:jeunesse@ternoiscom.fr)







# LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



Notre projet des mercredis récréatifs a été conçu en collaboration avec trois structures différentes.

L'objectif principal est d'approfondir les connaissances de l'enfant tout en favorisant sa curiosité et son apprentissage à travers l'environnement.

En choisissant le thème de la découverte de nouveaux univers, nous souhaitons sensibiliser les enfants à la richesse des cultures. Cela leur permet non seulement d'explorer des pratiques et des traditions variées, mais aussi de développer une ouverture d'esprit et une compréhension des diversités qui les entourent.

En s'engageant dans des activités liées à ce thème, les enfants pourront élargir leurs horizons et découvrir le monde sous un nouvel angle. Nous allons également communiquer avec les trois structures via des lettres sur les pays que les enfants auront découverts.

Cela permettra d'enrichir leur expérience et de partager leurs connaissances avec d'autres, tout en renforçant les liens entre les différentes structures.

Ces échanges écrits seront une excellente opportunité pour les enfants d'exprimer ce qu'ils ont appris et d'approfondir leur compréhension des cultures explorées. 5 mercredis, 3 structures, 15 pays visités en tout par les enfants.

World  
Music  
day



# T H È M E D E L ' A C C U E I L



En concordance avec le projet commun aux autres structures, L'accueil des mercredis de Pernes en Artois a choisi le thème de la musique autour du monde.

De part ce thème les enfants pourront découvrir les différents musiques et instruments en fonctions de 5 pays. Mais également la façon dont les jouer, et les sonorités qu'ils renvoient.

Part ce thème ils découvriront de nombreuses musiques et nombreux instruments des pays suivant : Asie, le Canada, le Brésil, la Russie, mais également le continent Africain où la musique fait vivre les coeurs.



# V A L E U R E T O B J E C T I F S

En lien avec le projet éducatif élaboré par l'organisateur, l'équipe pédagogique va répondre à des objectifs qui lui sont propre et qui correspondent aux valeurs de chacun

Rassembler les enfants de plusieurs secteurs sur la même thématique et enrichir la valeur de LA DECOUVERTE

## Objectifs

## Moyens d'action

1	Approfondir les connaissances des enfants	1. En découvrant différents pays par le jeu et l'amusement	2. En les accompagnant dans la créativité et l'imaginaire
2	Favoriser la curiosité et l'apprentissage par l'environnement	1. Organiser des ateliers pour se repérer dans le temps et dans l'espace	2. Utiliser les services du territoire en organisant des ateliers de jeux de société
3	Sensibiliser les enfants à la richesse des cultures	1. Lutter contre les préjugés	2. Promouvoir l'inclusion



# EVALUATION VALEUR ET OBJECTIFS

## Objectifs

## Moyens d'action

1

Approfondir les connaissances des enfants

1. En découvrant différents pays par le jeu et l'amusement

2. En les accompagnant dans la créativité et l'imaginaire

2

Favoriser la curiosité et l'apprentissage par l'environnement

1. Organiser des ateliers pour se repérer dans le temps et dans l'espace

2. Utiliser les services du territoire en organisant des ateliers de jeux de société

3

Sensibiliser les enfants à la richesse des cultures

1. Lutter contre les préjugés

2. Promouvoir l'inclusion

## Critère d'évaluation

1. L'équipe pédagogique devra présenter des jeux en lien avec le thème

2. Afin de stimuler l'imaginaire des enfants, il est essentiel que l'équipe pédagogique dispose d'informations adéquates.

1. Mettre en place des ateliers ludiques pour les enfants en reliant le thème à l'activité

2. L'équipe pédagogique proposera des jeux de société sur le thème

1. Organiser des sensibilisations sur la discrimination

2. Application des principes d'un futur citoyen

# CYCLES ET SÉANCES

Tout au long de la période, nous allons travailler sur un système de "cycle et séances". Cette méthode va permettre à l'équipe d'animation de mettre en place leurs activités en lien avec le cycle ( exemple: thème de la période) sur plusieurs séances, de décider des objectifs à atteindre sur le cycle entier mais également des objectifs des séances, ce qui va permettre d'analyser une évolution sur une période donnée mais également de voir si les objectifs sont atteints ou non et pouvoir par la suite évaluer le cycle et faire évoluer ou non les séances. Ce système va permettre aux équipes d'apporter du sens aux activités proposées, d'avoir un fil rouge tout au long de la période et de préparer les activités.

Les cycles et séances de cette session sont de découvrir différentes cultures et différents pays a travers la musique.

En apprendre plus sur leurs caractéristiques et leurs coutumes. Ainsi les enfants pourront s'investir dans un rôle le temps de l'accueil et se projeter dans un futur en travaillant leurs imagination et en mettant au défis leur envie d'apprendre.

Pour le goûter, et dans toute leurs activités, ils développeront leurs envies et leurs besoins avec le groupe en intégrant le respect et la tolérance.



# EVALUATION



Des temps d'évaluation seront mis en place avec l'équipe d'animation pédagogique. Ces évaluations prendront en compte le quantitatif et le qualitatif des activités mises en place, de la qualité des relations avec les enfants et au sein de l'équipe mais aussi la gestion de la vie quotidienne. Une grille d'évaluation (élaborée selon des critères définis par l'ensemble des directeurs de la communauté de communes du Ternois) a été donnée aux animateurs dès le début de l'accueil de loisirs afin qu'ils puissent voir ce que l'on attend d'eux.

La direction sera sur le terrain et veillera à former l'équipe mais aussi veillera à se rendre disponible et à les soutenir dans leurs missions. Un entretien initial a permis, en début de session, une évaluation des compétences et des besoins de chaque animateur afin de pouvoir se fixer des objectifs personnels et Cela permet également à la direction de mieux comprendre son équipe et d'avoir un meilleur accompagnement de chacun.

Une évaluation informelle aura lieu selon les besoins, en milieu de session, durant un temps de dialogue individuel. De plus, en fin de session, une évaluation formelle sera proposée à chaque animateur. Cette évaluation ne doit être en aucun cas perçue comme une sanction arbitraire.

Elle permet à l'animateur de s'améliorer, d'acquérir des connaissances et de s'épanouir dans l'animation. La direction remettra à la fin de l'accueil de loisirs un bilan d'accueil de loisirs à l'organisateur par qui ils seront évalués à leur tour.

Les enfants ainsi que les parents seront également « outils » de ces évaluations par le biais de leur participation et de leurs impressions qu'ils pourront nous partager lors de temps informels comme aux accueils et aux moyens de communication mise en place.



# L'ÉCO RESPONSABILITÉ

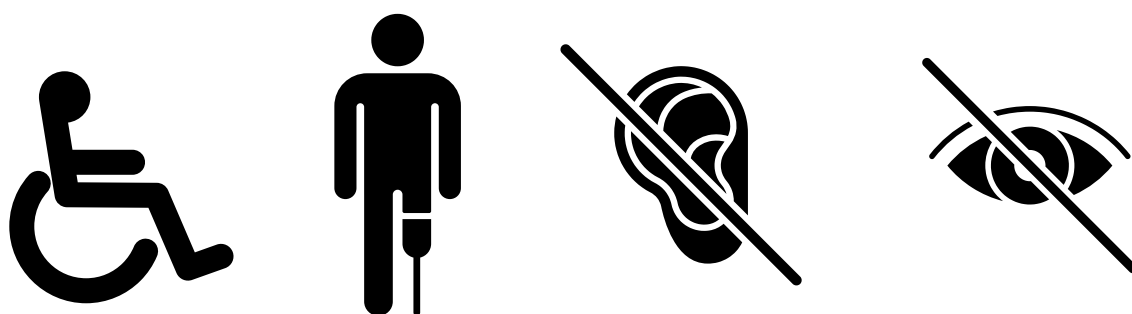
Nous souhaitons par notre fonctionnement aider les jeunes à devenir des écocitoyens de par notre valeur.

Comment ?

- > En faisant le tri des déchets
- > En créant avec les jeunes des poubelles de tri pour le centre.
- > En réutilisant les déchets, tels que les restes de repas qui seront donnés à des poules.
- > En réutilisant des objets tels que du carton, des palettes de bois, des simples feuilles qu'on réutilisera.



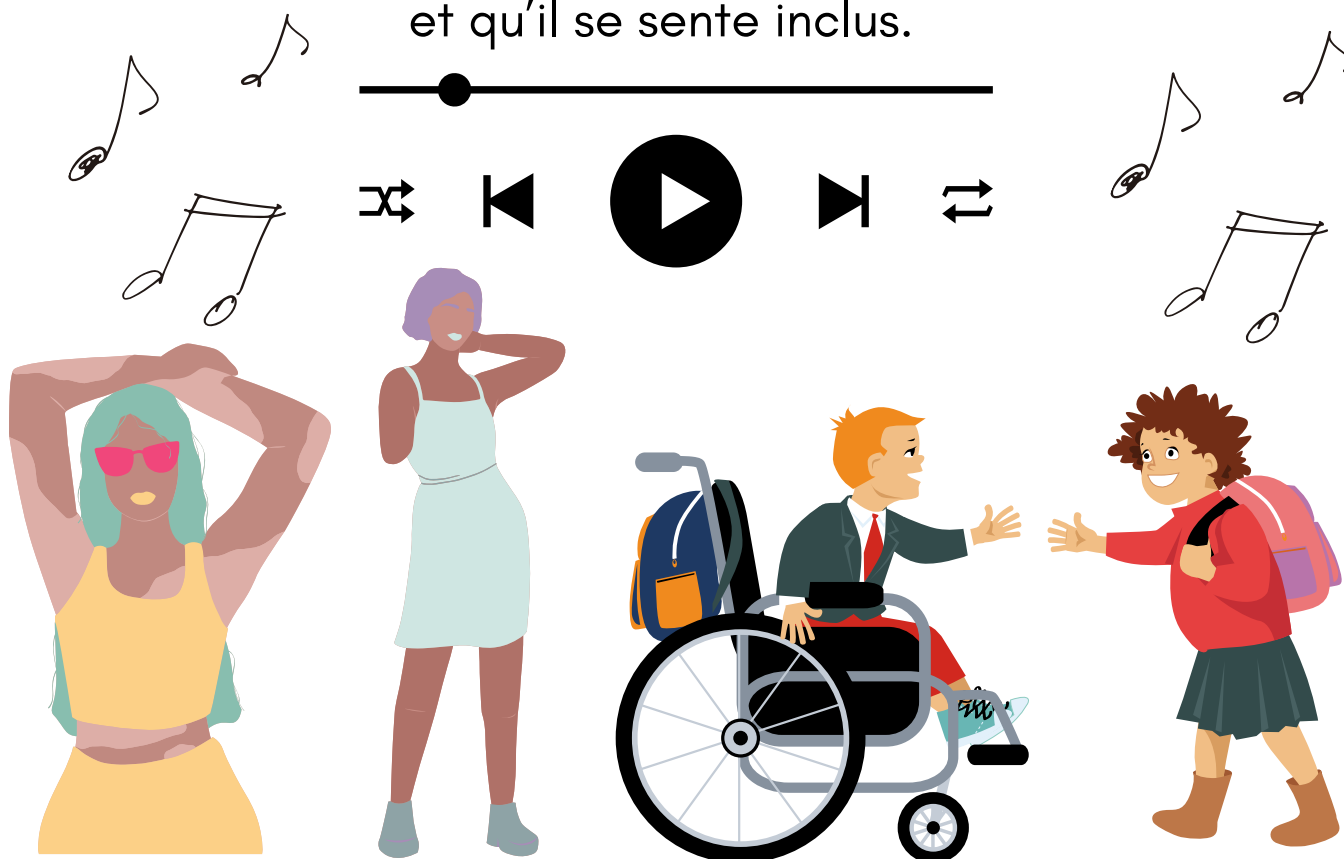
# H A N D I C A P   O U   N O N



L'ACM est en possibilité d'accueillir les enfants en situation de handicap, et de tout enfant de 3 à 11 ans.

Le service jeunesse reste à votre disposition pour effectuer une rencontre et accueillir au mieux votre enfant pour qu'il se sente en sécurité physique, morale et affective.

Lors de ce rendez-vous, nous pourrons mettre en place des actions et des animations pour s'adapter et qu'il se sente inclus.







# R È G L E M E N T A T I O N T R O U S S E P H A R M A C I E

Les produits pharmaceutiques seront entreposés dans une salle à l'écart des enfants et interdite d'accès ou seront rangés dans une trousse à pharmacie. Tous les soins apportés même des plus bénins seront répertoriés sur un cahier spécifique à "bobo". En ce qui concerne d'éventuels traitements, ils devront apparaître à l'intérieur des fiches sanitaires avec toutes les consignes précises. Aucun médicament ou traitement ne sera donné à l'enfant sans une ordonnance médicale de moins de trois mois. En ce qui concerne les sorties, l'animateur du groupe aura en charge de prendre la trousse à pharmacie.

## CONTENU D'UNE TROUSSE DE SECOURS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS





# R È G L E M E N T A T I O N D É P L A C E M E N T A P I E D S

L'équipe d'animation peut sortir sans le directeur mais doit penser à quelques points importants : -Communiquer au directeur le lieu et l'horaire de sortie et toujours être joignable -Rappeler les règles de sécurité sur la route aux enfants -Faire une fiche de sortie en indiquant le lieu, l'horaire, l'effectif, les animateurs et le trajet -Vérifier et prendre une trousse pharmacie -Compter avant, pendant et au retour l'effectif -Appliquer les règles de sécurité et assurer la sécurité physique des enfants

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

### ORGANISER UN DÉPLACEMENT À PIED

PIÉTONS ISOLÉS OU GROUPES MARCHANT EN FILE INDIENNE

Les piétons isolés ou groupes de piétons marchant en file indienne doivent circuler du côté gauche de la chaussée, face aux véhicules qu'il peuvent ainsi voir venir.

*Je Suis Animateur.fr*

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

### ORGANISER UN DÉPLACEMENT À PIED

GROUPES DE PIÉTONS NE MARCHANT PAS EN FILE INDIENNE

Les groupes de piétons lorsqu'ils ne marchent pas en file indienne doivent circuler du côté droit de la chaussée (dans le même sens que les véhicules) et veiller à laisser libre au moins la moitié gauche de la route.

*Je Suis Animateur.fr*

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

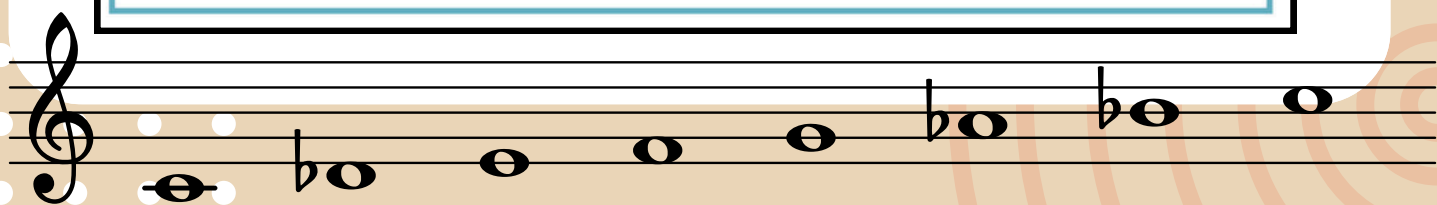
### ORGANISER UN DÉPLACEMENT À PIED

AU DELÀ DE 20 PERSONNES ADULTES COMPRIS

20 MÈTRES MAXIMUM      50 MÈTRES MINIMUM      20 MÈTRES MAXIMUM

En cas d'effectif important (plus de 20 piétons - adultes compris), le groupe doit être divisé en éléments de 20 mètres maximum distants d'au moins 50 mètres les uns des autres et circuler du côté droit de la chaussée (dans le même sens que les véhicules).

*Je Suis Animateur.fr*





# R È G L E M E N T A T I O N D É P L A C E M E N T E N B U S

Check list du chef de convoi

Avoir pris connaissance du contrat de transport

Être en possession de la liste des enfants ;

pointer les enfants présents sur cette liste pointer les enfants après chaque arrêt

Prendre connaissance, avec le chauffeur, du déroulement du trajet

Informé l'équipe des règles à respecter

Vérifier sur le taux d'encadrement

Être attentif au moment du chargement en soute, en s'assurant de l'étiquetage du bagage de chaque enfant

S'assurer que la montée et descente se fassent bien côté trottoir

Veiller à placer un animateur près de chaque issue de secours

Établir un tour de veille des animateurs pendant les voyages de nuit

Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie, les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage

Veiller à ce que les enfants restent assis durant le trajet, portent leur ceinture de sécurité si le car en est équipé ;

veiller à ce qu'aucun sac ne vienne encombrer l'allée du car.

S'assurer que la montée et descente se fassent bien coté trottoir

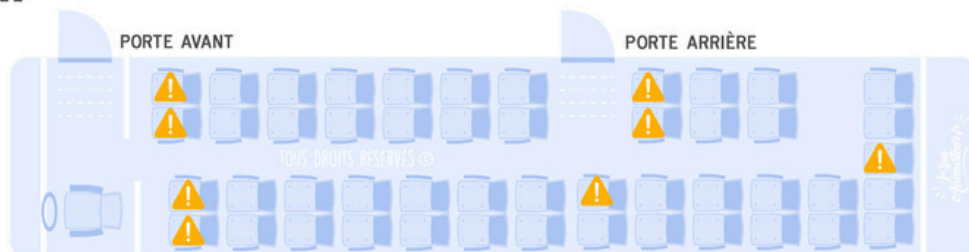
Vérifier et signer le bon de transport



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



Pour les voyages de nuit faire des tours de veille faire des roulement nominé ! Après la descente du bus ,vérifier qu'aucune affaire n'a été oublié

Le temps du trajet est un temps de travail où les animateurs sont tenus à une obligation de surveillance, prudence et de sécurité s'agissant des jeunes qui sont sous notre responsabilité. Ne pas oublier la trousse pharmacie complète

# R È G L E M E N T A T I O N B A I G N A D E P O U R P I S C I N E E T Z O N E A M É N A G É E E T S U R V E I L L É E

Rôles du responsable baignade :

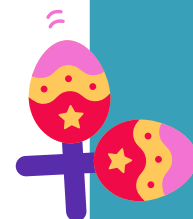
Signaler la présence du groupe au responsable de la sécurité de la piscine (chef de bassin) ou de la baignade (poste de secours) et l'avertir de l'entrée des enfants dans l'eau.

Etablir un périmètre adapté à l'âge et à la taille du groupe, ainsi qu'à leurs aisance aquatique (changeable selon les roulements de groupes d'enfants.)  
Se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité.

S'assurer de la présence effective des animateurs dans l'eau lorsque c'est obligatoire (mineurs de -6 ans).

Organiser les éventuelles rotations (plusieurs groupes de baigneurs).  
Prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident.

Se rapprocher du directeur ou d'autres personnes de l'équipe pour toutes sortes de questions sur l'organisation.



## TAUX D'ENCADREMENT DES Baignades

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



UN ANIMATEUR **OBLIGATOIREMENT** PRÉSENT DANS L'EAU  
POUR CINQ MINEURS

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©



## TAUX D'ENCADREMENT DES Baignades

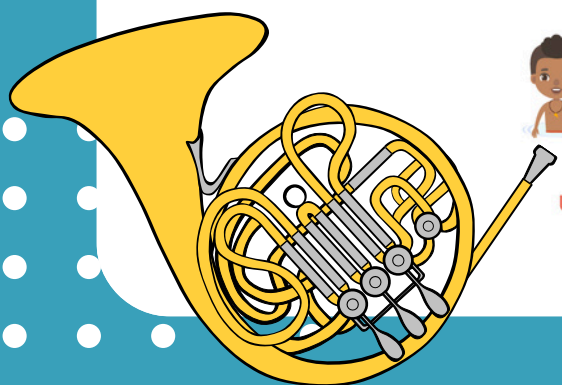
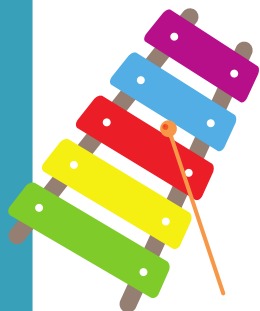
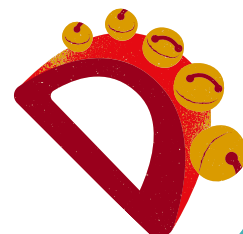
EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



UN ANIMATEUR **DE PRÉFÉRENCE** PRÉSENT DANS L'EAU  
POUR HUIT MINEURS

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©



# C H A R T E F A M I L L E

La Communauté de Communes du Ternois propose des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) durant toute l'année sur l'ensemble du territoire pour les enfants à partir de 3 ans (ou scolarisés) jusqu'à 17 ans inclus : - des accueils de loisirs extrascolaires pendant les vacances du lundi au vendredi (hors jours fériés), - des accueils de loisirs périscolaires chaque mercredi (hors vacances scolaires et jours fériés), - des séjours de vacances pendant les vacances scolaires. Ces différentes structures proposent des loisirs éducatifs, culturels, sportifs et de détente. Leur ouverture est soumise à déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Pas de Calais dans le cadre de la réglementation des ACM. Les inscriptions des enfants : Les inscriptions s'effectuent en priorité sur le portail familles. Des inscriptions pourront aussi être proposées dans les agences et au service jeunesse de Ternoiscom. Les informations concernant toutes les modalités et dates d'inscriptions ou d'annulation d'inscriptions seront indiquées sur notre site internet. Pour une première inscription en ACM un dossier est à compléter. Dans tous les cas, lors de toute nouvelle inscription, il est de la responsabilité de la famille de vérifier les informations administratives ou sanitaires et le cas échéant de les modifier. Un enfant ne pourra pas participer aux ACM si le dossier d'inscription est incomplet.

L'inscription d'un enfant s'avèrera impossible si un contentieux (financier, juridique...) est en cours avec la collectivité. Un planning prévisionnel des activités et les informations importantes (fonctionnement, horaires, organisation, contacts...) des ACM seront indiqués sur notre site internet. En dehors des heures de fonctionnement, les ACM sont dérogés de toute responsabilité. Si l'enfant devait être repris, exceptionnellement pour raison médicale ou rendez-vous dans le cadre d'un suivi spécifique, avant la fin de l'accueil par sa famille, celle-ci s'engage à fournir au directeur, une décharge de responsabilité et un justificatif. Au-delà de l'heure de fermeture, dans le cas où l'enfant n'aurait pas été repris par sa famille, le directeur, avec l'accord du responsable du service jeunesse, remettra l'enfant aux autorités compétentes. Les enfants peuvent être amenés à participer à des activités extérieures au lieu d'accueil. Ils s'y rendront soit à pied, soit à vélo, soit en véhicule (car, véhicule 9 places, covoiturage). Une autorisation parentale est à compléter sur la fiche d'inscription. Les repas sont fournis par un prestataire extérieur. En cas d'intolérance alimentaire (allergie) et sur présentation d'un certificat médical, la famille peut prévoir un panier repas pour son enfant et le prix du repas est déduit pour la semaine. La participation financière des familles Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire. La tarification des ACM est établie forfaitairement. Toute période entamée est par conséquent due. Aucun remboursement ni avoir ne pourra être envisagé sauf en cas de présentation d'un certificat médical justifiant l'absence et dans un délai maximum d'un mois à l'issue de la période concernée. En cas de non-acquittement de la participation financière pour ladite période, l'enfant se verra refuser l'accès aux ACM. Pour les bénéficiaires de prestations familiales de la CAF et de la MSA, la déduction est effectuée à l'inscription. Les paiements en numéraire, chèques, chèques vacances (ANCV) et carte bancaire sont acceptés. Les chèques bancaires seront établis à l'ordre de « Régie Jeunesse Ternoiscom ». Une facture acquittée ou une attestation fiscale pourra être téléchargée dans leur espace sur le portail familles en fin de période. Les règles de vie en collectivité et la procédure de renvoi Le service jeunesse, sur autorisation de la famille, peut prendre en photo ou en vidéo les participants à des fins de communication et de souvenirs. Les familles s'engagent à ne pas faire de diffusion des photos et vidéos souvenirs dont ils pourraient être en possession et sur lesquels apparaissent d'autres mineurs que le leur. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée dans les cas suivants : \*mise en danger d'autrui \*agression physique et/ou verbale des enfants entre eux ou envers le personnel \*détérioration ou vol du matériel \*consommation de tabac, boissons alcoolisées et/ou possession de produits illicites \*inaptitude à la vie en collectivité. Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne pourra être envisagé. Si l'enfant est en séjour ou en camping, le rapatriement est aux frais de la famille. Les assurances, les responsabilités La Communauté de Communes a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences dommageables de sa responsabilité civile. Les familles doivent également souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile « extrascolaire » couvrant les dommages corporels et matériels auxquels l'enfant peut être exposé lors des activités pratiquées. L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels. Le présent règlement est remis lors de la première inscription et affiché sur les lieux des ACM. Les familles doivent prendre connaissance et accepter le règlement intérieur en vigueur lors de chaque inscription, avant chaque début de session. Les familles n'ayant pas pris connaissance de celui-ci, ne peuvent en aucun cas tenir pour responsable le directeur et l'organisateur de l'ACM.

# C H A R T E F A M I L L E

Chaque équipe pédagogique met en place sur son ACM un projet pédagogique spécifique au groupe d'enfants, au lieu d'accueil et à la période. Cette pédagogie inclut la mise en place d'animations éducatives et de loisirs, les activités exceptionnelles (sorties, prestations camping, etc.). Le directeur et les animateurs en tant qu'acteurs éducatifs à part entière de l'enfant sont responsables et autonomes dans la mise en place de leur pédagogie et des projets d'animations et d'activités proposés. Ils veillent à y inclure les familles, leur place y est prépondérante. Cette charte a vocation à déterminer la place de chacun au sein de l'ACM. La place et le rôle des familles dans l'ACM Les familles sont invitées à entrer dans l'ACM à des temps définis par l'équipe pédagogique : >pendant les temps d'accueils échelonnés (sauf avis contraire du directeur). Les temps d'accueils échelonnés sont des temps de jeux et d'activités avec les enfants proposés par l'équipe ou les enfants eux-mêmes. Ils peuvent intégrer une activité à tout moment dès leur arrivée et peuvent passer d'une activité à une autre lorsqu'ils le souhaitent. Ces temps d'accueils ont lieu le matin, avant le repas, après le repas et le soir. >pour vivre un temps animé et convivial avec leur enfant et l'équipe pédagogique. Les familles sont actrices de l'accueil de leur(s) enfant(s) et sont invitées à se rapprocher de l'équipe pédagogique pour en échanger. Pour des raisons réglementaires, aucune personne extérieure à l'ACM et non déclarée auprès des Services Départementaux de la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports ne peut avoir le rôle d'animateur, d'encadrant ou d'accompagnant dans les ACM. L'engagement des familles dans l'ACM Les familles s'engagent à respecter le règlement intérieur des ACM, cette « charte familles » et le projet pédagogique écrit par l'équipe pédagogique. Les familles s'engagent à respecter l'équipe pédagogique et leurs choix. Les familles s'engagent à respecter les horaires d'accueil pour la sécurité de tous (les portes sont fermées en dehors de ces horaires). Les familles s'engagent à rester disponibles et joignables durant toute la session d'accueil de leur enfant afin de recevoir les appels du directeur en cas de besoin. Les familles s'engagent à respecter les principes de laïcité dans les services publics édictés par la charte ci-annexée. L'objet de la charte est de rappeler aux agents publics comme aux usagers quels sont leurs droits et leurs devoirs à cet égard pour contribuer au bon fonctionnement des services publics. Les échanges et la communication avec l'équipe pédagogique de l'ACM Le directeur ou le directeur adjoint de l'ACM sont les personnes « privilégiées » dans la communication et les échanges. Les équipes pédagogiques restent disponibles durant toute la session pour recevoir les informations et/ou demandes de familles en lien avec leur enfant. Les familles s'engagent à transmettre toute information utile à l'équipe concernant l'enfant lorsqu'elles le déposent. De la même manière, l'équipe pédagogique s'engage à transmettre toute information utile aux familles sur la journée de l'enfant. Le respect et la bienveillance sont indispensables dans le cadre des ACM. En cas de conflit avec un ou plusieurs membres de l'équipe, avec une autre famille, avec/ou entre enfants, il convient de chercher par tout moyen une résolution amiable. Le directeur ou l'équipe du service jeunesse sont disponibles pour y parvenir. La présente charte est communiquée lors de la première inscription et affichée sur les lieux des ACM. Cette charte pourra faire l'objet d'évolutions. Pour terminer voir charte de Laïcité sur l'acm



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

SERVICES  
PUBLICS+

## LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE

**La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.**

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

## LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

**Toute discrimination dans l'accès aux emplois publics et le déroulement de carrière des agents est interdite.**

Tout agent public a un **devoir de stricte neutralité** dans l'exercice de ses fonctions.

Tout agent du service public incarne les valeurs de ce dernier et est tenu de se montrer **exemplaire** dans l'exercice de ses fonctions. Il doit **traiter également tous les usagers et respecter leur liberté de conscience.**

**Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions**, qu'elles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

**La liberté de conscience est garantie aux agents publics.** S'ils peuvent bénéficier d'aménagements d'absence pour participer à une fête religieuse, c'est à la condition qu'elles soient compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. **Il appartient au chef de service de faire respecter les principes de neutralité et de laïcité par les agents sur lesquels il a autorité.**

Les mêmes obligations s'appliquent aux salariés de droit privé lorsqu'ils participent à une mission de service public.

## LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

**Tous les usagers sont égaux** devant le service public. Ils peuvent exprimer leurs convictions religieuses dans les limites de respect de la neutralité du service public et des lois qui le régissent, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. **Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.**

Le principe de laïcité **interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes** régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

A ce titre, il ne peuvent réclamer un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public en se fondant sur des considérations religieuses. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être appliquées.

**Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.**

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires **ont droit au respect de leurs croyances** et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

Merci d'avoir pris  
connaissance de ce  
projet pédagogique  
pour organiser au  
mieux l'accueil de  
vos enfants

